



Commune d'HABARCO

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal 1 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent DUHAMEL, Delphine MARECHAL,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE
Laurent POUDROUX ayant donné pouvoir à Gilles VASSEUR
Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL

M Paul Davanne est élu secrétaire.

I° APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

L'adoption du procès-verbal du 14 avril est approuvée.

II° DELIBERATIONS :

Suppression régie festivités

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la régie « Festivités » n'est plus fonctionnelle depuis 2020 et qu'il convient de la supprimer.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la dite régie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Subvention Comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 5500 € a été inscrit au budget primitif au compte 65748 : Subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement d'une subvention de 800€ (5 voix contre, 9 voix pour) comme indiqué et décide d'octroyer une subvention pour 2025.

Assistance Maitrise d'Ouvrage – travaux carrière

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine dite « du four à chaux » et indique que des travaux supplémentaires de forage puis de comblement seront nécessaires.

Pour ce faire, il convient d'être assisté dans ces travaux par une société spécialisée pour définir les axes d'études et de travaux.

Il informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes de devis ont été demandées pour une Mission d'Assistance Maître d'Ouvrage (AMO)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à passer un contrat d'assistance avec l'entreprise ANTEA et à signer les différentes pièces du dossier.

Lancement d'appel d'offres – travaux de comblement des carrières souterraines

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine dite « du four à chaux » et indique que des travaux supplémentaires de forage puis de comblement seront nécessaires.
Pour ce faire, la commune sera assistée d'une entreprise spécialisée pour diriger les travaux.
Il informe le Conseil Municipal qu'une demande de devis a été réalisée pour une mission de « Maitrise d'œuvre des travaux de comblement », plusieurs devis ont été reçus

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à déléguer la maîtrise d'œuvre à l'entreprise ANTEA et à signer les différentes pièces du dossier.

Achat d'un chapiteau

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine et le calendrier prévisionnel des travaux.

Ainsi la salle des fêtes ne pourra être utilisée vraisemblablement qu'à partir de la rentrée 2026.
Considérant également le manque de matériel et le coût de location auprès des collectivités, M le Maire propose l'achat d'un chapiteau de réception qui pourra être réutilisé à chaque kermesse et festivités communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à l'achat et à signer les différentes pièces du dossier. (9 voix pour – 5 abstentions)

Animation de la ducasse 2025

Monsieur le Maire rappelle la situation sur la carrière souterraine et le calendrier prévisionnel des travaux.

Ainsi la salle des fêtes ne pourra être utilisée vraisemblablement qu'à partir de la rentrée 2026.

L'organisation de la ducasse 2025 sera donc différente cette année. Pour ces raisons, M le Maire propose les animations suivantes :

- Animation avec un DJ en extérieur le samedi soir
- Feu d'artifice
- Manège et trampoline
- Reconduction de la randonnée cycliste le dimanche matin
- Animation musicale le dimanche midi par Cocktail Music

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à ces réservations et à signer les différentes pièces du dossier :

- Animation avec un DJ en extérieur le samedi soir - unanime
- Feu d'artifice – 9 voix pour / 3 contre / 2 abstentions
- Manège et trampoline - unanime
- Reconduction de la randonnée cycliste le dimanche matin - unanime
- Animation musicale le dimanche midi par Cocktail Music - unanime

Abandon de zones réservées sur le PLUI

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la commune d'Habarcq a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du conseil municipal du 16 janvier 2020.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de procéder à la suppression de certains emplacements réservés figurants au PLUI de la commune :

- emplacement réservé n°4 , rue du pont
- emplacement réservé n° 1 – sentier -> projet inapplicable
- emplacement réservé n°10, pour citerne incendie -> DECI conforme
- emplacement réservé n°11, pour citerne incendie -> DECI conforme

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de supprimer ces emplacements, et l'information sera transmise au service de l'urbanisme de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise unanimement le Maire à procéder à la suppression et à signer les différentes pièces du dossier.

Travaux d'aménagement de la rue des Fresnaux

Monsieur le Maire rappelle qu'un aménagement de la rue des Fresnaux a été réalisé en 2018.

Or les poteaux en bois au droit de la parcelle de M Vasseur (AC 92) sont aujourd'hui dégradés et il est proposé de les remplacer par un enrochement.

M le Maire propose une convention avec les propriétaires afin de réaliser les travaux conjointement avec à charge de chacun sa partie qui lui incombe comme décrit dans la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte les travaux d'enrochement et autorise le Maire à signer les actes qui s'y réfèrent.

III° INFORMATIONS

Travaux rue d'Aubigny :

Ils se déroulent selon le planning et une subvention de la préfecture a été notifiée.

Carrières :

Les sondages destructifs s'effectueront en septembre et sont utiles pour ajuster la volumétrie nécessaire au comblement des cavités souterraines en mauvais état.

Bilan comité des fêtes :

Conformément aux statuts, le rapport d'activité et les comptes ont été présentés lors du dernier conseil municipal suite à l'assemblée générale.

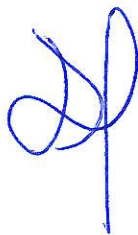
Une subvention de 2000€ avait été accordée en août 2024 à la création du CDF. Pour l'année 2024/2025, le bénéfice est de 2 743.15€ (2000€ subvention 2024 + bénéfice manifestations 743.15€). Les comptes sont consultables auprès de la présidente et trésorière. Une subvention de 800€ a été accordée pour 2025/2026.

Monsieur le Maire a rappelé les règles claires de fonctionnement : toutes les activités ouvertes au public dans le cadre des festivités communales sont prises en charge par la commune.

Les manifestations organisées par le comité des fêtes sont à sa charge.

La séance est levée à 21h

Le Secrétaire de séance



le Maire



